

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 69/1978 (1978)

Artikel: CIRCE III : premier bilan
Autor: Bovard, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est pourquoi l'examen attentif des budgets et des activités pour les années à venir est apparu comme une tâche primordiale: il ne s'agit plus cette fois d'aller de l'avant d'année en année ou presque, mais bien d'établir, autant que faire se peut, une planification à plus ou moins long terme: cette projection vers l'avenir devrait faciliter la marche de la coordination et éviter des blocages subits dus aux variations des possibilités financières cantonales.

En conclusion, nous croyons que chaque fois qu'une difficulté est surmontée, c'est une victoire sur le doute ou le pessimisme. Il n'est pas simple de réussir, cela exige parfois de la patience ou de l'intuition, mais l'art de réussir n'est-il pas, comme le disait Napoléon, celui d'être tantôt très prudent et tantôt très audacieux.

ROBERT GERBEX

*Délégué à la coordination
scolaire romande*

CIRCE III: premier bilan

«*Coordination: Agencement des parties d'un tout selon un plan logique, pour une fin déterminée.*»

Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*

La Conférence intercantonale des chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CDIP) a créé, en 1977, la *Commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement aux degrés 7, 8 et 9* (CIRCE III). Convaincue de la nécessité de poursuivre une entreprise dont les effets se font déjà sentir dans les premières années de la scolarité obligatoire, elle a confié à CIRCE III un mandat provisoire, dont l'étude a suscité une large réflexion. Les résultats principaux de cette première phase des travaux figurent dans un rapport intermédiaire remis en octobre 1978 à la CDIP.

Le mandat provisoire

Mathématique, langue maternelle, langue II, histoire nationale et éducation civique, telles sont les disciplines que le mandat provisoire (version 1977) mentionne expressément:

La mathématique apparaît d'emblée comme un cas particulier; en effet, le programme romand de cette discipline a été introduit dans toutes les classes de 1^{re} des cantons romands lors de l'année scolaire 1973/1974. Il est dès lors indispensable qu'en 1979/1980, les enseignants et les élèves de septième disposent de nouvelles directives tenant compte des changements intervenus. Vu l'extrême brièveté du temps à disposition, des mesures transitoires ont dû être envisagées.

Quant à la langue maternelle, la langue II, l'histoire nationale et l'éducation civique, CIRCE III a pour tâche, dans un premier temps, de «définir la conception pédagogique qui déterminera la recherche de programmes-cadres».

CIRCE III a également pour mandat de fixer « le niveau d'introduction des différentes disciplines, figurant au plan d'études de tous les cantons romands, qui ne font pas l'objet d'une coordination prioritaire ».

La première phase des travaux achevée, CIRCE III devrait élaborer les programmes-cadres des matières énoncées ci-dessus, proposer les innovations méthodologiques s'y rapportant et suggérer les mesures propres à favoriser le perfectionnement professionnel du corps enseignant.

Composition de CIRCE III

Pour la première fois dans l'histoire des écoles de la Suisse romande, tous les milieux enseignants se trouvent réunis pour apporter leur contribution au devenir de l'école:

- les délégués de la Société pédagogique romande (SPR), qui fut et demeure un élément moteur de cette entreprise commencée voici plus de dix ans;
- les représentants du Cartel des associations d'enseignants secondaires et professionnels (CARESP), qui, s'ils n'ont pas été associés dès le départ aux travaux de CIRCE I, portent aujourd'hui une responsabilité toute particulière, eu égard au nombre des élèves rattachés aux diverses filières secondaires de ces degrés;
- les mandataires de la Conférence romande et tessinoise des chefs d'établissements secondaires (CROTCEs), confrontés quotidiennement aux réalités concrètes de l'enseignement et responsables « sur le terrain » d'une harmonieuse mise en œuvre des futurs programmes CIRCE III;
- les chefs de service des départements de l'instruction publique de la Suisse romande, qui se préparent à poursuivre en faveur des dernières années de la scolarité obligatoire l'œuvre commencée pour les plus jeunes des élèves.
- les représentants des différents types d'écoles professionnelles, ceux des gymnases, des établissements de formation pédagogique, de l'Université enfin.

La volonté d'associer aux travaux de coordination les responsables et les praticiens des degrés concernés ainsi que les délégués de la scolarité postobligatoire témoigne du souci de chacun de ne point considérer le programme des degrés 7, 8 et 9 comme une fin en soi, mais comme une étape dans la formation de base de l'individu et de son caractère; l'école ne saurait vivre repliée sur elle-même ou constituer un milieu hyperprotégé: toute réforme des programmes — ou plus modestement toute rénovation du plan d'études — doit être envisagée avec le concours de l'ensemble des milieux scolaires et pédagogiques, au risque de n'être qu'œuvre de spécialistes et de manquer un élément essentiel de l'objectif poursuivi: être « partie d'un tout... ».

Quelle coordination ?

CIRCE III a commencé son activité en septembre 1977. A ce jour, elle a tenu sept séances, consacrées à l'étude du mandat provisoire. La nouveauté relative de l'entreprise, l'expérience de nombreux membres de la commission plénière en matière de coordination des programmes, la nécessité d'éviter de mettre en cause les structures scolaires actuelles ou futures des cantons romands l'ont conduite à rechercher la définition de la notion de coordination applicable aux programmes des degrés 7, 8 et 9.

Les débats furent tout à la fois généreux et âpres, généreux dans la mesure où chacun convint rapidement de l'obligation d'ordonner les différents degrés de la scolarité les uns par rapport aux autres, âpres quand il s'est agi de définir l'objectif recherché. Faut-il élaborer des programmes-cadres élémentaires, sorte de minimum à acquérir, de telle façon que les différenciations entre élèves ne soient pas irréversibles ? Convient-il de renoncer à certains développements traditionnellement

réservés aux « bons élèves » afin de favoriser la perméabilité des multiples embranchements scolaires ? La définition de la coordination ne contient-elle pas en elle-même des limites qu'il est vain — en l'état actuel des structures scolaires — de vouloir surmonter ? Comment distinguer les domaines où la coordination est essentielle de ceux où elle apparaît simplement souhaitable ? Y a-t-il d'ailleurs, en matière de formation de l'élève, des éléments essentiels à côté de notions contingentes ?

Les réponses données reflètent la multiplicité des opinions. La référence aux structures scolaires ne peut être totalement évitée : aux partisans du maintien des classes hétérogènes s'opposent les tenants d'une orientation progressive, mais nécessaire, des élèves dans des voies différentes. Dès lors qu'on n'exclut nullement une différenciation des écoliers, l'apprentissage ou la maturité, l'école technique ou la formation en emploi deviennent les objectifs recherchés, « la fin déterminée ». La pluralité des buts semblerait s'opposer à l'élaboration des programmes-cadres.

CIRCE III a pu surmonter les pièges où l'aurait inéluctablement entraînée une réflexion touchant à la fois les structures et les programmes, les objectifs propres aux degrés 7, 8 et 9 et ceux, plus généraux, traitant de la formation de l'individu — écolier, adolescent, voire même adulte.

Dans une certaine mesure, elle n'a fait que suivre le chemin tracé par les deux commissions qui l'ont précédée ; la longue réflexion conduite préliminairement à l'élaboration des programmes-cadres a permis de dégager les principes qui présideront aux travaux ultérieurs :

- les programmes-cadres contiendront des éléments de base, valables pour tous les élèves ; en cela, ils satisferont aux objectifs premiers de toute coordination ;
- ils offriront les développements nécessaires propres à assurer la possibilité aux élèves engagés dans les filières cantonales de poursuivre leur formation dans les établissements de leur choix, en évitant toute solution de continuité. Ainsi, aux objectifs premiers de toute coordination s'ajoute la prise en considération des intérêts des diverses catégories d'élèves ;
- ils seront applicables dans toutes les structures scolaires cantonales existantes, sans préjuger des modifications qui pourraient intervenir entre le moment de leur élaboration et celui de leur application ;
- ils chercheront à ménager les possibilités de changer d'orientation jusqu'au terme de la scolarité obligatoire.

CIRCE III n'a pas voulu se contenter d'une approche théorique de la notion de coordination. Elle a analysé la notion de programme-cadre et tenté d'en dégager les principales caractéristiques. CIRCE III ne vise pas à instaurer une uniformisation des matières, des moyens et des méthodes d'enseignement. Elle se doit cependant de favoriser le rapprochement des diverses entités scolaires cantonales et d'encourager de façon permanente la rénovation pédagogique.

Après avoir défini les objectifs de la discipline en fonction de la fin de la scolarité obligatoire, considérée comme une ouverture possible sur toutes les formations ultérieures, le programme-cadre veillera à garantir le développement optimal de tous les élèves. Il déterminera les aptitudes à développer, les comportements à favoriser et les savoir-faire à acquérir. Il établira une liste de directions d'études qui sauvegarde pour le maître les choix méthodologiques compatibles avec les objectifs et évitera enfin toute répartition contraignante par degré des objectifs préalablement fixés.

Les notions de coordination et de programme-cadre précisées, CIRCE III a traité du cas particulier des disciplines mentionnées dans le mandat provisoire et des matières qui ont fait l'objet d'une coordination aux degrés 1 à 6.

La langue maternelle et la mathématique jouent manifestement le rôle de pierre angulaire de la coordination : la première parce qu'elle est le véhicule indispensable de toute communication, la seconde parce qu'elle a le privilège d'avoir joué, sur le plan de l'application, le rôle de promoteur.

Aussi, l'élaboration des programmes-cadres de ces deux disciplines doit être entreprise sans délai. Les multiples problèmes posés par la langue maternelle requerront plusieurs années de travaux pour trouver des solutions adéquates, alors que l'arrivée, en 1979/1980, au seuil de la septième année, d'élèves formés en mathématique selon le plan d'études romand, rend urgent la mise en vigueur d'un programme-cadre.

L'élaboration d'un programme-cadre pour la langue II ne pourra débiter sans faire référence immédiate aux travaux relatifs à l'introduction de l'allemand dans les classes primaires en Suisse romande.

De même, les causes d'une absence d'intérêt évidente quant à l'étude du fonctionnement et de l'importance des collectivités locales, cantonales et helvétiques ont fait l'objet de travaux effectués par une commission indépendante de CIRCE I, II ou III. Des documents ont été élaborés, que CIRCE III ne saurait ignorer. Elle estime d'ailleurs que si l'éducation civique mérite d'être englobée dans l'étude de l'histoire nationale, celle-ci doit être partie intégrante du programme d'histoire générale.

La géographie, les sciences naturelles, disciplines précédemment réunies avec l'histoire sous l'appellation « connaissance de l'environnement » ont été coordonnées aux degrés 1 à 4. Leurs programmes feront l'objet d'une évaluation de l'*Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques* (IRDP). CIRCE III bénéficiera des résultats de cette appréciation et pourra, le cas échéant, infléchir ses recherches au vu des expériences consécutives à l'introduction échelonnée des programmes romands. En comparaison de CIRCE I et II, CIRCE III disposera d'un élément d'estimation supplémentaire, qui se révélera utile quand viendra le moment de coordonner des disciplines que d'aucuns considèrent, à ce titre-là, non indispensables.

La coordination romande ne sera jamais que partielle si elle n'est complétée, au moment opportun, d'une étude sur le degré d'introduction dans la scolarité obligatoire de disciplines telles que les branches commerciales, les langues anciennes, l'italien ou l'anglais (futurs langues III et IV!).

Conclusions

Malgré la diversité des points de vue exprimés, malgré les différentes conceptions de la coordination, les membres de CIRCE III ont pu approuver unanimement le *Rapport intermédiaire*, bilan de sa première année de travail. Ce document doit encore recueillir l'approbation de la CDIP; il précise les fondements de l'action que CIRCE III souhaite entreprendre; il facilitera le démarrage des travaux proprement dits d'élaboration des programmes-cadres.

Au mandat provisoire de juin 1977 devrait également succéder un mandat définitif, qui reflète les préoccupations essentielles apparues durant la première année des travaux.

Le mandat définitif confirmera la nécessité de tenir compte des travaux de CIRCE I et II et l'obligation d'assurer une harmonieuse transition non seulement entre les différents degrés de la scolarité obligatoire, mais encore entre ceux-ci et les secteurs postsecondaires (professionnel, de culture générale, gymnasial).

La coordination des disciplines mentionnées par le mandat provisoire (mathématique, langue maternelle, langue II, histoire nationale et éducation civique) ne suscite pas d'objection. Tout au plus CIRCE III souhaiterait-elle apporter sa contribution à la définition de la conception pédagogique de la mathématique aux degrés 7, 8 et 9 et englober l'histoire nationale et l'éducation civique dans un cadre plus vaste, celui de l'histoire générale.

D'autres disciplines ont fait l'objet d'une coordination aux degrés 1 à 6 (géographie, sciences naturelles, éducation artistique); CIRCE III voudrait les aborder dans un second temps de son activité, en fonction des travaux entrepris et des premiers

résultats obtenus dans l'évaluation. De même, elle jugerait utile d'examiner s'il est possible d'harmoniser des disciplines qui n'ont pas encore fait l'objet d'une coordination.

Les dispositions du mandat provisoire traitant des innovations méthodologiques relatives aux nouveaux programmes-cadres et au perfectionnement professionnel du corps enseignant seraient maintenus.

Les travaux de coordination relatifs aux degrés 7, 8 et 9 représentent l'aboutissement d'une entreprise jugée indispensable par toutes les associations professionnelles d'enseignants et par l'ensemble des départements. La réussite de cette opération facilitera l'introduction et la généralisation des programmes romands aux degrés 1 à 6; son échec remettrait vraisemblablement en question les travaux antérieurs et, fait plus grave, compromettrait l'évolution pédagogique. Or, de la coordination romande dépendent dans une large mesure le développement des méthodes d'enseignement et l'application des principes les plus appropriés à favoriser l'épanouissement de l'élève.

MICHEL BOVARD

Michel Bovard est né en 1939. Scolarité primaire et secondaire à Lausanne. Etudes à l'Université de Lausanne: licence en lettres en 1962. De 1963 à 1967, maître au collège secondaire de Montreux. De 1967 à 1971, maître à l'Ecole supérieure de commerce, Lausanne. De 1971 à 1976, chef du Service des écoles secondaires et professionnelles de la ville de Lausanne; dès mars 1976, secrétaire général de l'enseignement de la ville de Lausanne.

De 1967 à 1970, président de la Société vaudoise des maîtres secondaires.

Vice-président de CIRCE II et président de CIRCE III.

Coordination interuniversitaire

L'année universitaire 1977-1978, si elle a été marquée au plan suisse par le rejet du projet de loi fédérale sur l'aide aux universités (LHR) et le maintien de la législation actuelle, a été placée — au niveau de la coordination romande — sous le signe d'une vaste réflexion sur les objectifs généraux que devrait revêtir une politique romande de coordination de l'enseignement et de la recherche universitaires.

La Conférence universitaire a en effet ressenti le besoin, après dix ans d'activité consacrés essentiellement à la mise en place des conventions de 3^e cycle et à la solution de problèmes particuliers, de définir quelques principes généraux de nature à faire progresser aussi la coordination au niveau des 1^{er} et 2^e cycles d'étude. Cet effort a abouti à un document de synthèse de la Commission permanente de coordination entre les universités romandes (CPCUR) qui est en train d'être discuté à la Conférence universitaire romande. Dans ce contexte, la secrétaire fut notamment chargée de procéder, auprès des cantons et des hautes écoles ayant part à la coordination romande, à une enquête faisant le point des problèmes en souffrance et essayant de dégager une série de domaines ou de disciplines justifiant une coordination au niveau du 1^{er}, du 2^e ou du 3^e cycle. Ces travaux devront déboucher sur un recensement précis de ces domaines, la définition du contenu des actions de coordination à entreprendre et l'établissement d'un ordre de priorité pour leur réalisation.